



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 2 MARS 2026

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 16 - Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 24 février 2026

Etaient présents : Isabelle BASTID - Clément BERTA - Nathalie CHAPPET - Henri CHAUMONTET
 Amélie CONTAT-FONTAINE - Gérard DUGAVE - Anaïs DURET - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE
 Philippe MANDEREAU - Christelle MICHELIN - Mélanie OUVRY - Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET
 Brian SINICKI - Béatrice VALLEJO

Etaient excusés : Nathalie BOCQUET - Isabelle DUPANLOUP - Daniel JORDANOU

Etaient absents : Fabienne ALTER - Régis BLANC - Stephen MARTRES - Camille REMILLON
 David VERNEY

Pouvoirs : 3

Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET
 Isabelle DUPANLOUP a donné pouvoir à Caroline LAMOUILLE
 Daniel JORDANOU a donné pouvoir à Béatrice VALLEJO

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Amélie CONTAT-FONTAINE

**DEL N° 2026-014 – FINANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) 2023-001 RENOVATION
 ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE DE LA COMMUNE DE GROISY
 (OPERATION 120) – MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENTS (CP) :
 APPROBATION**

Exposé de Philippe MANDEREAU, Adjoint aux Travaux,

Vu la délibération 2023-018 du 27 mars 2023 portant création de l'Autorisation de Programme (AP) relative à la Rénovation Extension de l'Ecole Maternelle, pour un coût global de 3 765 000 € TTC,
 Vu la délibération 2025-055 du 23 juin 2025 portant mise à jour des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme (AP) relative à la Rénovation Extension de l'Ecole Maternelle, pour un coût global de 3 900 000 € TTC,

Considérant l'avancement dudit projet, il convient d'actualiser les crédits de paiement pour ladite opération comme suit :

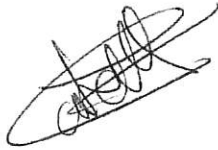
Autorisations de Programme (AP)	Montant AP TTC	Crédits de Paiement (CP) 2023	Crédits de Paiement (CP) 2024	Crédits de Paiement (CP) 2025	Crédits de Paiement (CP) 2026	Crédits de Paiement (CP) 2027
AP 2023-001	4 100 000 €	0 €	194 549.04 €	259 210.28 €	1 300 000 €	2 346 240.68 €

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la répartition précitée des CP,
- autorise le Maire à engager les dépenses de l'opération précitée et à procéder au mandatement des dépenses afférentes,

- dit que les CP sont inscrits au Budget principal 2026, au compte 2313.

La Secrétaire de séance,
Amélie CONTAT-FONTAINE



Le Maire,
Henri CHAUMONTET



Acte certifié exécutoire :

Télétransmis en Préfecture le : 9/03/2026

Publié le : 9/03/2026

Le Maire,
Henri CHAUMONTET

